

**INFORMATIONS TARIFAIRES A L'ATTENTION DES FAMILLES  
INSCRIVANT LEUR(S) ENFANT(S) AUX SERVICES PERISCOLAIRES-EXTRASCOLAIRES  
ET DE RESTAURATION COLLECTIVE**

**Accueil Pré et Post Scolaire :**

Temps facturé au quart d'heure.

Tarif défini par un taux d'effort en fonction du revenu des familles.

Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants.

Le tarif inclut le goûter fourni gracieusement par la Ville de Gonesse aux enfants.

	Tarif Communal
Accueil de loisirs Pré et Post scolaire	1 enfant : Minimum 0.99 € de l'heure Maximum 1.25 € de l'heure  Jusqu'à 2 enfants : Minimum 0.98 € de l'heure Maximum 1.24 € de l'heure  A partir de 3 enfants : Minimum 0.97 € de l'heure Maximum 1.23 € de l'heure
	Tarif Hors Commune
	Tarif horaire unique 3.10 € de l'heure

## Centre de loisirs – mercredi et vacances scolaires :

Temps facturé au quart d'heure.

Tarif défini par un taux d'effort en fonction du revenu des familles.

Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants.

Le tarif inclut le goûter fourni gracieusement par la Ville de Gonesse aux enfants.

Attention, le repas de cantine est facturé à part par le prestataire de délégation de service public.

	Tarif Communal
Accueil de loisirs en journée (mercredi / vacances)	1 enfant : Minimum 0.70 € de l'heure Maximum 0.88 € de l'heure  Jusqu'à 2 enfants : Minimum 0.69 € de l'heure Maximum 0.87 € de l'heure  A partir de 3 enfants : Minimum 0.68 € de l'heure Maximum 0.86 € de l'heure
	Tarif Hors Commune
	Tarif horaire unique 2.30 € de l'heure

## Restauration scolaire :

Tarif en vigueur, fixé par délibération du Conseil Municipal, en fonction du revenu des familles.

<b>Repas standard réservé dans les délais selon barème de tranches de revenus : repas consommés ou non consommés</b>	
< 10 000 €	2.00 €
10 000 € - 20 000 €	2,65 €
20 000€ - 30 000 €	3.25 €
30 000 € - 50 000 €	3,90 €
> 50 000 €	4.50 €
<b>Repas standard réservé dans les délais Extérieurs</b>	<b>12.30 €</b>
<b>Repas non réservé dans les délais et consommé</b>	<b>7.70 €</b>
<b>Repas non réservé dans les délais et consommé Extérieurs</b>	<b>12.30 €</b>
<b>Repas enfants non-inscrits</b>	<b>7.70 €</b>
<b>PAI</b>	<b>2.00 €</b>
<b>PAI hors commune</b>	<b>3,90 €</b>

## **Etudes dirigées :**

Tarif fixé par délibération du conseil Municipal.

Etudes Dirigées	Tarif unique 2.65 €
-----------------	---------------------